A , le / / 2022

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023 a été adopté à l’Assemblée nationale au moyen de l’article 49.3.

Malgré les oppositions exprimées par un certain nombre de député.es, malgré les amendements proposés, notamment par Convergence Infirmière, l’article 44 permettant à l’Assurance Maladie de déterminer les indus par extrapolation a été adopté avant même qu’il ne puisse être débattu.

Ainsi, si au bout de la procédure législative le PLFSS est adopté en l’état, l’Assurance Maladie pourra, dans le cas d’une inobservation des règles de tarification révélée par l’analyse d’une partie de l’activité du professionnel, fixer un indu de façon forfaitaire par extrapolation à tout ou partie de l’activité.

Ce texte affiche donc un peu plus le mépris et la défiance à l’encontre des professionnels de santé libéraux.

Vous n’êtes pas sans connaître le très profond malaise qui frappe le monde soignant, à l’hôpital comme en libéral. Des centaines de milliers de démissions ont eu lieu des derniers temps fragilisant les structures comme les soins de ville.

L’heure est donc grave pour notre système de santé. S’il est nécessaire que les professionnels qui fraudent ouvertement soient poursuivis, cela doit se faire sur la base d’un contrôle réel. Parallèlement, il est nécessaire que les soignants soient considérés, que les infirmières et les infirmiers libéraux dont les actes n’ont pas été revalorisés depuis plus de 10 ans soient pleinement reconnus.

A l’heure actuelle et singulièrement au travers de cet article 44 du PLFSS 2023, le Gouvernement ne nous considère que comme des générateurs de dépense sans prendre en compte notre rôle primordial dans notre système de santé et plus particulièrement la prise en charge des patients au domicile.

Nous vous demandons de tout mettre en œuvre afin que ce système de contrôle par extrapolation ne soit pas mis en œuvre et que le rôle fondamental des infirmières et des infirmiers libéraux soit reconnu.

Je vous prie d’agréer, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, l’expression de ma haute considération.

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

SIGNATURE :